idée du nombre de ceux qui ont contracté des emprunts aux banques pour acquitter l'impôt sur le revenu au cours de ces deux années-là.

L'hon. M. ILSLEY: Je ne pouvais obtenir ces renseignements.

M. HAZEN: Je crois que le ministre aurait dû pouvoir obtenir ces renseignements lors de la préparation du budget de l'année courante. Il est peut-être impossible de répondre aux questions dans leur forme actuelle, mais si on me permet de le dire ici, j'incline à croire que le budget de 1942 allait un peu trop loin. Il importe de maintenir l'entrain de ceux qui constituent à l'heure actuelle le front civil. Il faut que la vie du foyer ne s'étiole pas et en adoptant un programme, il se peut que la politique fiscale de 1942 ait cet effet...

M. l'ORATEUR: L'honorable député n'a pas le droit de développer ce thème. Il faut considérer la question n° 6 comme ayant reçu une réponse.

*PENSIONS-SOLDATS DE LA CAMPAGNE DU NORD-OUEST EN 1885

M. CHURCH:

1. A-t-on reçu des demandes de pensions de la part des survivants du détachement de soldats envoyés dans le nord-ouest en 1885? Si oui,

de qui, et quelle date?
2. Quelle initiative le comité des pensions at-il prise à ce sujet lorsque cette question lui a été soumise au cours des sessions parlementaires de 1941 et 1942?

3. Quel est, par province, le nombre des sur-vivants de ce détachement de soldats?

4. Rapportet-on que quelques-uns de ces survivants soient dans l'obligation de demander quelque aide ou secours financier au Gouvernement?

5. Prendra-t-on quelque mesure, au cours de la session actuelle, pour leur accorder un traitement semblable à celui des vétérans de la

guerre Sud-africaine?

6. Quelle étude a-t-on faite de cette question? 7. Quel secours leur accordera-t-on ou quelle mesure prendra-t-on?

L'hon. M. RALSTON: Il y a lieu de transformer cette question en ordre de dépôt de documents, sauf pour ce qui est du septième paragraphe, au sujet duquel, je dirai que l'on annoncera en temps utile tout secours ou toutes dispositions nécessaires en l'occurrence.

RATIONNEMENT DE L'ESSENCE DANS LES PROVINCES MARITIMES

M. PURDY:

1. A-t-on expédié de l'essence de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick en Ontario ou dans Québec depuis le 15 mai 1942?

2. Le cas échéant, quelles quantités et quelle était la qualité de l'essence ainsi expédiée?

3. Quand le rationnement de l'essence sera-t-il le même pour tous les endroits du pays?

L'hon. M. HOWE:

1. Non.

2. Voir réponse au n° 1.

3. Il est impossible de dire, à l'heure actuelle, si la valeur des coupons d'essence dans telle ou telle région du pays sera augmentée, diminuée ou maintenue constante.

CANADIAN COMBAT VETERANS' ASSOCIATION OF BRITISH COLUMBIA

M. GREEN:

A-t-on donné instructions à un certain en-1. A-t-on donné instructions à un certain enquêteur, du nom de Young, employé à l'hôpital Shaughnessy, de Vancouver, de rendre visite au secrétaire ou à quelque autre officier de la Canadian Combat Veterans' Association of British Columbia, Incorporated, dans le but de s'enquérir sur les initiatives de cette association ou d'obtenir tous autres renseignements?

2. Le cas échéant, qui a donné ces instructions, et à quelle date cette visite a-t-elle été faite?

L'hon. M. MACKENZIE:

1. Oui.

2. Le médecin-examinateur des pensions sur les instructions de la commission des pensions du Canada qui désirait un rapport courant sur le statut de l'Association. Le rapport est daté du 14 mai 1942.

COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE-MME IRENE SPRY

M. CARDIFF:

1. Quelle position, si tel est le cas, Mme Irene Spry occupe-t-elle à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, et y a-t-elle été nommée par la Commission du Service civil, et sur quelle recommandation?

2. Que reçoit-elle en traitement, dépenses de voyage et autres frais, et quelles fonctions y

remplit-elle?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Mme Irene Spry a occupé la position d'économiste à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Elle a été nommée par la Commission du service civil. Elle a démissionné le 30 juin et fait aujourd'hui partie du personnel de la Commodity Prices Stabilization Corporation Limited.

2. Pendant qu'elle était employée par la Commission, Mme Spry devait surtout tenir continuellement la Commission au courant des problèmes de régie des prix, d'approvisionnement et de rationnement des autres pays. Elle rédigeait aussi le sommaire trimestriel du travail de la Commission, l'article mensuel publié dans la Gazette du Travail et surveillait la préparation des sommaires de nouvelles et des analyses de correspondance.

Mme Spry touchait un traitement annuel de trois mille dollars (\$3,000). Pendant qu'elle